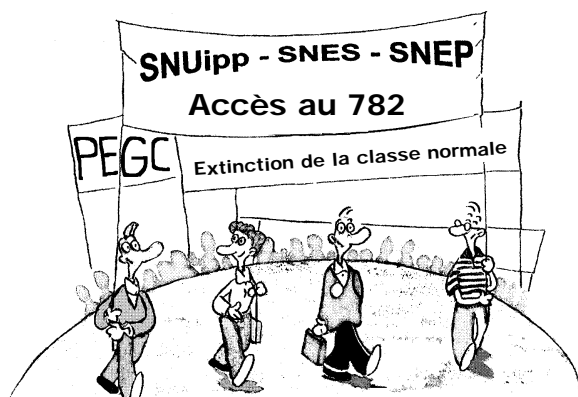




LE MARDI 6 DECEMBRE 2005

**ELECTIONS à la COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE des**

**PEGC**



**SNUipp**

**snés**  
fsu

**SNEP**

**Déterminés et unitaires**

**P**

**Un collège de la réussite, partout et pour tous, qui assure une culture commune de qualité,**

- \* des conditions d'études satisfaisantes,
- \* une prévention de l'échec scolaire afin qu'aucun élève ne sorte du système éducatif sans qualification,

**La politique éducative de ce gouvernement va à l'encontre de ces objectifs.**

**O**

**Une carrière pleinement revalorisée pour les PEGC :**

**tous doivent accéder aux indices terminaux de la classe exceptionnelle (identiques à ceux de la hors classe des certifiés),**

- \* une carrière fondée sur l'égalité de traitement et non sur l'individualisation et le mérite (telles les modalités scandaleuses appliquées depuis cette année pour l'accès à la hors classe des certifiés et professeurs d'EPS),
- \* un fonctionnement démocratique des établissements, en toute indépendance des hiérarchies locales,
- \* des services non redéfinis au gré des politiques rectorales et des contraintes locales (remplacements...),
- \* la mise en place de dispositifs de fin de carrière acceptables et largement ouverts (CPA, CFA...).

**U**

**R**

**Une société plus juste, soucieuse de l'emploi, de la protection sociale et des retraites :**

- \* défense de l'emploi et des salaires.
- \* développement de la fonction publique, des services publics,
- \* abrogation de la loi de 2003, droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% du dernier salaire pour 37,5 annuités.

**VOTER POUR LA LISTE UNITAIRE SNUipp, SNES, SNEP**

c'est se donner des élus compétents et actifs, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence, contre l'autoritarisme, pour la défense des personnels et du service public. C'est choisir la F.S.U., première fédération de l'enseignement et de la fonction publique d'Etat, un syndicalisme unitaire, solidaire, ouvert aux forces sociales et associatives.

C  
A  
R  
R  
I  
È  
R  
E  
D  
E  
S  
P  
E  
G  
C

L'engagement ministériel de 1993 d'«ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés» n'a pas été respecté : l'accès aux indices terminaux 740 et 782 demeure impossible pour la plupart des PEGC.

L'objectif fixé en 2002 par la Direction des Personnels Enseignants d'éteindre la classe normale en 2004 n'a pas été atteint.

Pour autant, la réouverture du dossier PEGC obtenue en 2001-2002 par le collectif PEGC/FSU (SNUipp, SNES, SNEP), nos multiples interventions, depuis, auprès du ministère, des rectorats et des parlementaires ont permis une augmentation significative des contingents de promotions hors classe et classe exceptionnelle.

**Avec le SNUipp, le SNES, le SNEP, nous voulons :**

**\* poursuivre l'amélioration du déroulement de carrière des PEGC**

- **extension des possibilités d'accès à la classe exceptionnelle** : augmentation conséquente des créations d'emplois PEGC classe exceptionnelle afin de réduire la durée d'attente dans le 6ème échelon de la hors classe.

- **accès aux indices terminaux 740 et 782 :**

. réduction de 5 à 4 du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle, par suppression du 2ème.

. réduction à 3 ans des durées d'ancienneté requises actuellement pour parvenir aux différents échelons.

- **extinction de la classe normale en 2006** aboutissant à des mesures d'assimilation pour les PEGC retraités ayant cessé leur activité avec le grade classe normale.

**\* l'extinction à terme des corps PEGC**, le corps de référence étant celui des certifiés :

- intégration pour les actifs, mesure assortie de l'abandon de la clause des sept ans pour l'accès à la hors classe des certifiés.

- mesures d'assimilation pour les retraités.

**\* l'amélioration des fins de carrière :**

- retour à la cessation progressive d'activité (CPA) selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.

- nouvelles modalités de départ anticipé (type Congé de Fin d'Activité) qui prennent en compte la pénibilité de notre métier.

**\* Nous combattons** l'application des dispositions régressives de la loi Fillon qui prévoit notamment la hiérarchisation des savoirs et l'imposition du remplacement.

**\* Nous voulons** un collège de la réussite pour tous qui accorde une large place à l'acquisition d'une culture commune et à la prise en compte des élèves en difficulté.

**\* Nous refusons** la multiplication de tâches annexes non intégrées dans les maxima de services, la déréglementation, la mise en concurrence des établissements.

**\* Nous revendiquons** des horaires disciplinaires suffisants, la réduction des effectifs par classe, un travail par petits groupes, la mise en place d'équipes d'aide et de suivi, une réelle possibilité de travail en équipe (concertation intégrée dans le service des enseignants).

**EXERCER NOTRE  
METIER DANS  
DES CONDITIONS  
SATISFAISANTES**

***une nécessaire ambition,  
des recrutements de  
titulaires,  
un budget à la hauteur des  
besoins,  
une priorité au service  
public d'éducation***

**VOTEZ et FAITES VOTER POUR  
LA LISTE UNITAIRE SNUipp, SNES, SNEP (FSU)**